

11. Motion des Verts de Rochefort intitulée « Protégeons nos sources »

Président	Donne la parole aux groupes.
J.-L. Nagel	Rappelle que la motion doit répondre à plusieurs objectifs. Principalement, de mieux connaître les sources sur le territoire communal. Mais aussi de faire un inventaire de la biodiversité en lien avec ces sources. Comprend que le Conseil communal fait face à une tâche complexe, car certaines sources sont sur du terrain privé. Indique que les motionnaires comprennent la demande du PLR et proposent un amendement de leur motion, en écrivant « de considérer la possibilité de geler les demandes de construction » en lieu de « gel des demandes ». Plutôt que de simplement supprimer ce point de la motion comme demandé par le PLR.
P. Burri	Indique que le but de l'amendement était de revenir sur l'aspect extrême de la revendication en la matière. Souhaite une interruption de séance pour en discuter au sein des groupes.
Président	Annonce une interruption de séance de 5 minutes.
Président	Propose de voter dans un premier temps sur l'amendement des Verts, puis ensuite éventuellement sur l'amendement du PLR.
Président	L'amendement des Verts est accepté à l'unanimité.
P. Burri	Annonce que le PLR retire son amendement.
Président	La motion est acceptée à l'unanimité.

12. Rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique

D. Humbert-Droz (CC)	Souhaite indiquer à ce point brièvement que pour la prochaine législature, le Conseil communal souhaite revoir le fonctionnement des convocations aux séances du Conseil général. En réalité, le bureau du Conseil général devrait convoquer les séances et faire une proposition d'ordre du jour au Conseil communal, pour ensuite convoquer les élus. Cette manière de procéder sera plus adaptée pour respecter l'équilibre des pouvoirs.
J.-D. Sauser	Indique qu'il ne partage pas l'analyse qui précède. Selon l'article 6 du nouveau règlement général communal, qui précise le travail des commissions et le dépôt de ces rapports. Il est indiqué que les commissions doivent déposer les rapports 10 jours avant qu'ils soient soumis au Conseil général. Souhaite que ces rapports obligatoires soient déposés à l'avenir, afin de respecter le nouveau règlement.
D. Humbert-Droz (CC)	Partage cette analyse, mais indique qu'elle n'a pas de lien direct avec son intervention qui précède, qui concernait la convocation aux séances du Conseil général et de l'organe qui en avait la responsabilité.

13. Rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations

Président	Remarque que personne ne souhaite prendre la parole.
-----------	--